

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE
E/CONF.61/L.50
5 mai 1972
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Londres 10-31 mai 1972
Point 13 de l'ordre du jour provisoire

ASPECTS INTERNATIONAUX DE LA NORMALISATION
DES NOMS GEOGRAPHIQUES

Document présenté par le Gouvernement
des Etats-Unis d'Amérique

LON.72-20

Aspects internationaux de la normalisation
des noms géographiques

Au cours de la présente Réunion nous avons déjà discuté : des besoins et des objectifs en matière de normalisation des noms géographiques, des organismes nationaux de normalisation des noms géographiques, des méthodes à suivre sur le terrain et au bureau, des questions de philologie et de linguistique et des noms tirés des recensements. Il nous reste à examiner les aspects internationaux, notamment les problèmes de transposition d'un système d'écriture dans un autre, et les sources historiques. A l'ordre du jour de la présente Réunion, la question des considérations internationales vient à propos après l'examen des activités sur le plan national.

Depuis plus de dix ans, il est admis dans le monde entier que, pour être couronné de succès, un programme international doit reposer sur l'acceptation par tous les pays des noms normalisés à l'échelle nationale. C'est à chaque pays qu'il appartient en propre de décider officiellement de l'appellation des entités géographiques situées dans des régions relevant de sa juridiction et d'indiquer la manière d'écrire ces noms dans le pays. On se rappellera peut-être que le programme distribué en 1958 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies était explicite sur ce point, et que le Conseil économique et social des Nations Unies a convoqué la première réunion du Groupe d'experts en 1960 pour examiner d'abord les problèmes de normalisation des noms géographiques dans chaque pays. M. Obiols, d'Amérique centrale, faisait partie de ce Groupe d'experts dont tous les membres se sont appuyés sur leur expérience personnelle et sur celle de leurs collègues dans le pays pour découvrir ensemble les principaux problèmes posés par la normalisation des noms géographiques et pour en énoncer le caractère quasi universel. Ce faisant, le Groupe a donné par ses propres travaux un exemple convaincant de l'intérêt que présente la coopération internationale lorsqu'il s'agit d'élaborer des méthodes en vue de résoudre ces problèmes.

A la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques dans laquelle un autre expert d'Amérique centrale, M. Francis Gall, a joué un rôle éminent, l'ordre du jour a donc été rédigé de manière que chaque délégation puisse, dès le début, rendre compte des activités et des programmes entrepris sur le plan national, ainsi que de l'expérience que son pays avait faite des problèmes énoncés dans le rapport du Groupe d'experts de 1960. Comme lors de la réunion de 1960, les discussions ont montré que, pour l'essentiel, le problème est en fait commun à tous les pays, mais qu'en même temps chaque pays doit faire face à des problèmes qui lui sont propres et que la situation des programmes nationaux de normalisation embrasse toute la gamme des possibilités, depuis les programmes qui n'ont pas encore débuté jusqu'à ceux qui sont pratiquement achevés. De plus, la preuve a été faite qu'une coopération

Communication lue à la première Réunion régionale sur la normalisation des noms géographiques tenue sous les auspices de l'Organisation des Etats d'Amérique centrale (ODECA) en octobre 1968 à Guatemala City.

internationale enthousiaste est possible dans ce domaine avant même qu'un accord complet soit réalisé sur tous les points, pour peu que les personnes s'occupant de cette question aient confiance l'une dans l'autre et se respectent mutuellement. Si les principes fondamentaux régissant l'acceptation sur le plan international et les prérogatives de chaque pays sont simples, leur application soulève certaines difficultés et fait apparaître certains facteurs limitatifs. Même lorsque les pouvoirs de l'organisme national de normalisation ne connaissent aucune entrave juridique, ses décisions doivent être acceptables pour être vraiment efficaces. Quelle que soit leur autorité en la matière, les décisions officielles portant sur la normalisation de noms géographiques risquent soit de passer inaperçues, soit d'être contestées ouvertement si le public, ou cette partie du public qui s'intéresse au (x) nom(s) en question estime qu'elles sont injustifiées et arbitraires. La régularisation et la systématisation présentent de réels avantages mais la population locale ne les percevra peut-être pas facilement sans qu'on l'y aide dès lors que le processus de normalisation donne naissance à des formes qui ne sont pas utilisées localement. A vouloir imposer d'autorité des changements, comme on a essayé de le faire à plusieurs reprises et en divers lieux, on ne réussit généralement qu'à introduire des différences entre les noms officiels et les noms utilisés localement. Si l'on est encore loin de comprendre parfaitement les mécanismes du comportement humain en matière d'utilisation des noms, on peut cependant espérer, au vu des données recueillies à ce jour, que le public souscrira aux modifications de noms qui lui semblent raisonnables. Le temps et les efforts patients qu'il faudra peut-être consacrer à lui expliquer ces avantages, voire à aménager les décisions de manière à tenir compte des problèmes particuliers sur le plan local, sont amplement justifiés. Le verdict de la population est un élément efficace de modération et d'équilibre. Les noms géographiques ne font-ils pas partie en un sens du domaine public.

Toutefois, le cercle des personnes dont on peut dire que ces noms leur appartiennent s'élargit chaque jour davantage. Des millions d'individus parlent maintenant de lieux, y envoient quelque chose ou même s'y rendent alors que leurs grands-parents n'en avaient jamais entendu parler ou les jugeaient si éloignés que le nom local n'avait pour eux aucune espèce d'importance. Ces millions d'individus s'intéressent aussi aux noms de lieux situés à l'étranger et les acceptent ou non, ce qui constitue une entrave supplémentaire aux prérogatives des organismes nationaux s'occupant des noms géographiques. Lorsque les noms géographiques présentant de l'intérêt sont au nombre de quelques centaines seulement, il n'est pas difficile de se les rappeler et de les écrire correctement. Un individu peut sans doute assimiler quelques milliers de noms mais non pas des millions et des dizaines de millions, et dans un monde qui évolue constamment, la coopération internationale est nécessaire, ne serait-ce que pour se tenir au courant des modifications qui interviennent.

En même temps qu'elle élargira le problème, l'exploitation automatique des données aidera à le résoudre. La mise en mémoire des noms sur ordinateur permettra : i) d'employer des noms normalisés en nombre sans précédent; ii) de maintenir constamment à jour une banque de noms; à quiconque, où qu'il se trouve, de retirer presque instantanément des données de cette banque de noms, à condition d'être ou

de pouvoir être relié à l'ordinateur, et iv) finalement, de porter automatiquement les noms normalisés sur les cartes ou d'établir les nomenclatures ou les textes par des procédés photographiques. Le nombre de noms que les acceptants des divers pays demandent aux organismes nationaux de normalisation de leur fournir pourrait en être sensiblement accru; mais les dépenses supplémentaires que cela entraînera pourraient être compensées par des économies de main-d'oeuvre.

Déjà, il ne fait aucun doute que pour faire accepter par tous les pays les noms normalisés sur le plan national, il faudra peut-être que les organismes nationaux de normalisation fournissent aux acceptants des divers pays une aide qu'ils n'accordent pas d'ordinaire à leurs propres usagers. A titre d'exemple, il conviendrait d'indiquer la forme grammaticale correcte à utiliser lorsque les noms dont la forme se modifie habituellement selon le contexte sont employés seuls. Quelques-uns de ces problèmes sont évoqués dans le rapport du Groupe d'experts de 1960 et les questions d'ordre pratique seront examinées par le nouveau Groupe d'experts dans le cadre d'un échange de renseignements.

Les problèmes d'ordre pratique qui se posent à l'organisme national de normalisation qui fournit ces renseignements n'ont pas encore été pleinement élucidés mais ils ne devraient pas être insolubles. Il conviendrait de les prévoir dans la mesure du possible. A voir les choses sous l'angle négatif, les acceptants des divers pays ne peuvent donner leur accord tant qu'ils n'ont pas obtenu les précisions nécessaires. A les voir sous l'angle positif, plus il est facile aux acceptants des divers pays d'assimiler les noms normalisés sur le plan national, plus le processus a de chances d'être rapide.

Pour que les divers pays acceptent les noms normalisés dans leur système général d'écriture, l'alphabet latin, par exemple, encore faut-il, inévitablement, qu'ils souscrivent à des formes écrites contenant des caractéristiques étrangères à l'écriture de leur langue, tels les signes diacritiques, les lettres modifiées ou liées ou d'autres caractères particuliers. Comme il est naturel de rejeter comme dépourvus de sens tous les noms dont on ne connaît pas la signification, une campagne d'information sera peut-être nécessaire pour obtenir que le public soutienne pleinement les innovations. Il serait peut-être utile aussi que les organismes nationaux de normalisation distinguent parmi les éléments de l'écriture ceux dont on pourrait se passer sans prêter à confusion, par exemple les éléments conservés dans les formes écrites mais qui ont disparu des formes parlées des langues thaï et amharique.

Les problèmes de normalisation des noms géographiques sur lesquels, depuis une centaine d'années, on a le plus de difficulté à se mettre d'accord sont ceux qui concernent la transposition d'un système d'écriture vers un autre, en particulier la transposition en caractères latins. A vrai dire, on n'est pas tout à fait d'accord sur le sens des termes qui sont utilisés à propos du processus même de la transposition. On a fréquemment utilisé le mot translittération

pour désigner l'établissement d'une concordance entre les lettres de l'alphabet d'une langue d'aboutissement et celles de l'alphabet d'une langue de départ, et le mot transcription pour désigner l'établissement d'une relation entre les lettres ou autres caractères du système d'écriture final et les sons représentés par les caractères du système d'écriture initial. Dans le projet de programme publié par l'ONU en 1958, ces deux termes étaient employés dans le sens indiqué ci-dessus mais on ne sait pas dans quelle mesure ils ont été acceptés. Un pays au moins, en présentant des observations sur le projet de programme, semblait employer le mot transcription pour désigner le fait de recopier un nom sans lui faire subir de modification, tandis que d'autres pays désignaient par ce mot toute transposition impliquant un changement. A sa session de 1960, le Groupe d'experts a fort judicieusement pris le temps d'étudier les difficultés de terminologie qui risquaient de surgir et de dresser une liste de termes, parmi lesquels figuraient les mots translittération et transcription, en indiquant dans quel sens ces mots seraient utilisés au cours de la session. Cette initiative s'est révélée utile. La liste de termes a été jointe en annexe au rapport à seule fin d'éviter toute ambiguïté dans le rapport.

Lorsque le Groupe d'experts s'est réuni en 1966 pour aider l'ONU à organiser la Conférence de Genève, il a examiné de nouveau la liste de termes et les définitions et s'est efforcé d'améliorer ces dernières en accordant une attention particulière aux expressions employées à propos des langues, par exemple "langue officielle", et aux termes qui concernent la transposition entre systèmes d'écriture. A cette époque-là, le terme latinisation était déjà utilisé pour tous les cas de transposition en caractères latins, mais la distinction à faire entre les méthodes demeurerait importante et les termes servant à distinguer les méthodes ont été examinés par le Groupe d'experts. Ce travail n'a pas conduit à adopter des définitions nouvelles mais il a été très instructif, car il a forcé à reconnaître qu'il était impossible d'établir des distinctions absolument nettes. Par exemple, dans les pays où plusieurs langues sont parlées, le statut des différentes langues est si hétérogène que le Groupe n'a pas été en mesure de définir des catégories nouvelles et plus simples aux fins de la normalisation des noms. De plus, la distinction entre translittération et transcription n'est pas une simple question de différence entre les lettres et les sons. En fait, la translittération lettre par lettre tient bien compte des sons que les lettres représentent.

Pour que la translittération lettre par lettre réussisse à transposer fidèlement les sons, et pour que la transposition son par son puisse se faire à l'aide de symboles, il faudrait qu'il y ait dans la langue de départ et dans la langue d'aboutissement des sons qui correspondent exactement, que les systèmes d'écriture transcrivent toutes les nuances sonores de la langue parlée, et qu'il y ait une correspondance exacte entre les sons et les symboles, c'est-à-dire un symbole par son et un son par symbole. S'il en était ainsi, la transposition lettre par lettre serait alors, en fait, une transposition de sons, et la transposition son par son que nous appelons "transcription" équivaudrait en fait à faire concorder des symboles.

Comme ce n'est pas tout à fait le cas, il est nécessaire, lorsque l'on met au point des systèmes de transposition, d'adopter des conventions et de faire des jugements, des choix, des compromis. Ce faisant, on a tiré parti du fait que s'il n'existe pas deux langues dont tous les sons coïncident, il y a dans toutes les langues des sons dont on retrouve l'équivalent exact ou approximatif dans d'autres langues; que, la plupart des langues expriment par leur système d'écriture, sinon la totalité des différences entre les sons, du moins les principales différences, et que si dans aucune langue il n'y a une concordance entre les sons et les symboles, dans la plupart cette concordance s'applique à une grande partie des sons et des symboles. Etant donné que la situation à cet égard varie considérablement selon les langues, toute combinaison de langues ou de systèmes d'écriture qui sont utilisés dans une transposition présente plusieurs problèmes particuliers. Il n'est donc pas étonnant que l'on ait réussi beaucoup plus facilement à élaborer des systèmes bilatéraux de transposition qu'à mettre au point des systèmes multilatéraux.

La façon dont on aborde ce problème est rendue à la fois plus simple et plus complexe par le fait que les symboles écrits non seulement représentent des sons mais aussi constituent, lorsqu'ils sont combinés ensemble, des noms qui représentent des entités géographiques, et sont reconnaissables en tant que tels à la vue, indépendamment de la façon dont ces noms se prononcent.

Chacun de nous a tendance à préférer les formes écrites des noms qu'il a pris l'habitude d'utiliser, et hésite à adopter un système qui donnera aux mêmes noms une forme différente. D'un autre côté, l'importance de l'identification à vue est implicitement reconnue sur le plan international, puisque l'on est d'accord pour considérer que l'écriture d'un nom peut être normalisée pourvu que l'on accepte les risques de prononciation incorrecte, et il faut bien les accepter.

Les organismes nationaux chargés de la normalisation ne pourraient pas, même s'ils le voulaient, imposer une prononciation absolument uniforme des noms géographiques sur l'ensemble du territoire placé sous leur juridiction, et les acceptants des autres pays ne pourraient pas reproduire exactement la prononciation même si celle-ci leur était indiquée par une écriture sans ambiguïtés, mais les uns et les autres peuvent s'efforcer d'atteindre de tels objectifs. Dans le cas d'une transcription, il faut que quelqu'un indique les sons si l'écriture normale ne le fait pas. Si l'organisme national chargé de la normalisation n'indique pas la prononciation, l'utilisateur est livré à lui-même. Il est évident que l'on peut accepter jusqu'à un certain point que les noms soient mal prononcés, car cela ne les rend pas pour autant absolument incompréhensibles. Nous devons étudier de façon plus approfondie la question des limites de cette tolérance et les facteurs qui doivent être pris en considération dans toutes sortes de situations. Nous savons que nous ne pouvons pas

atteindre la perfection. Nous ne savons pas encore quel degré d'imperfection, ou quels types d'imperfections, nous pouvons tolérer au stade actuel. C'est là encore une autre question dont il faudrait entreprendre l'étude dans le cadre d'une coopération internationale pour laquelle il existe maintenant un nouveau mécanisme international.

A la réunion de l'Organisation des Etats d'Amérique centrale (ODECA) qui s'est tenue en février à San Salvador, le Professeur Gall a rendu compte des travaux de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, qui avait eu lieu à Genève en septembre 1967. Les annexes au rapport qu'il a présenté contenaient les résolutions adoptées par cette Conférence, parmi lesquelles une résolution sur les réunions régionales et sous-régionales à laquelle le Secrétaire général s'est référé en convoquant la présente Conférence. Les deux premières résolutions adoptées à Genève étaient adressées au Conseil économique et social de l'ONU, qui avait convoqué la Conférence. Dans la première résolution, la Conférence recommandait la création d'une commission permanente des Nations Unies pour les noms géographiques, composée d'experts et chargée d'assurer en permanence la coordination et la liaison entre les nations en vue de faire progresser la normalisation des noms géographiques et d'encourager la formation et les travaux de groupes régionaux. La Conférence recommandait également que la composition de cet organe soit établie sur une base géographique et linguistique, que l'ONU lui fournisse les services d'un secrétariat et que la Commission se réunisse annuellement, à partir de 1968, aux frais des gouvernements qui y seraient représentés.

Comme le Conseil économique et social n'a pas pu examiner ces résolutions avant sa session de printemps de 1968, la Conférence a créé un groupe spécial d'experts chargé de poursuivre les travaux dans l'intervalle et dont la composition correspondait à celle qui avait été proposée pour la nouvelle commission. Ce groupe s'est réuni et a élu M. Burrill (Etats-Unis) Président, M. Konkov (URSS) Vice-Président et M. Nédélec (France) Rapporteur; M. Christopher, de la Section de cartographie de l'ONU, a été désigné comme secrétaire chargé de la coordination.

Dans la deuxième résolution adoptée à Genève, la Conférence priait le Conseil économique et social d'organiser une deuxième conférence dans un délai de trois ans. Ces questions ont été inscrites à l'ordre du jour de la session de mai du Conseil et ont été dûment examinées. En raison des graves difficultés financières que connaissait l'Organisation des Nations Unies, il y avait lieu de craindre que ces recommandations seraient rejetées, mais compte tenu de la réussite de la Conférence de Genève et de l'appui enthousiaste de plusieurs Etats membres du Conseil, un compromis a pu être réalisé. Le Conseil a prié le Groupe spécial d'experts constitué à Genève d'exercer les fonctions envisagées pour la Commission permanente, évitant ainsi d'avoir à créer un nouvel organe de l'ONU, et il a prié le Secrétaire général de l'ONU de consulter le Groupe d'experts au sujet de l'organisation d'une nouvelle conférence qui aurait lieu au plus tôt en 1971.

Le mécanisme est maintenant en place. Le climat est propice à la coopération. Il nous appartient d'agir. La première Conférence régionale sur la normalisation des noms sur le continent américain touche à sa fin. Nous nous sommes mis en marche.

Dans un programme de coopération fondé sur l'acceptation par tous les pays de noms normalisés à l'échelon national, ce qui se passe dans chaque pays a de l'importance pour tous les autres pays. Chaque pays impose aux autres des noms normalisés à l'échelon national en même temps qu'il accepte les noms normalisés par d'autres pays; il doit donc y avoir une coopération dans les deux sens. Chaque pays doit avoir constamment le souci de l'acceptation des noms normalisés à tous les niveaux, depuis le niveau de la localité jusqu'à l'échelle mondiale.

Meredith F. Burrill, Président du
Groupe d'experts des noms géographiques